



DIVION

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Hôtel de ville
1 rue Pasteur - 62460 Divion
03.21.64.55.70 - contact@ville-divion.fr



PREAMBULE

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire intervient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, acte majeur de la vie financière de la collectivité. Il marque la première étape du processus budgétaire composé du vote du budget primitif, du compte administratif(ou compte financier unique) et du budget supplémentaire et éventuelles décisions modificatives.

Ce débat a pour objectif de proposer au Conseil municipal d'échanger sur les grandes lignes des orientations politiques, et leurs traductions financières, qui seront mises en œuvre dans les années à venir. Le détail de l'affectation des moyens aux priorités de l'exécutif sera quant à lui effectué au budget primitif.

L'année 2026 étant marquée par le renouvellement du conseil municipal, ce rapport est présenté avant les élections municipales. Il a pour objet de dresser un état des lieux de la situation financière de la commune, de rappeler les grandes orientations budgétaires, ainsi que les contraintes et perspectives financières connues à ce stade.

Compte tenu du calendrier électoral, le budget primitif sera élaboré et voté après l'installation du nouveau conseil municipal. Le présent rapport ne préjuge donc pas des choix qui seront arrêtés par la future assemblée délibérante, mais vise à assurer la continuité, la transparence et l'information financière nécessaire à la prise de décision.

EDITO

Depuis 2020, les collectivités locales font face à un contexte économique difficile et instable. Elles ont à peine commencé à se remettre des crises sanitaire, énergétique et inflationniste que de nouvelles incertitudes apparaissent. L'instabilité gouvernementale et la dégradation de l'économie française créent une forte incertitude budgétaire, ce qui complique la mise en œuvre des politiques publiques et freine les investissements.

L'année 2025 a marqué un tournant important pour les collectivités, pour plusieurs raisons. D'abord, l'absence de vote du projet de loi de finances avant la fin de l'année a plongé les collectivités dans une grande incertitude sur le niveau des recettes versées par l'État.

On aurait pu penser que cette situation resterait exceptionnelle, mais malheureusement 2026 s'annonce comme une répétition de 2025. Les collectivités devront de nouveau construire leur budget sans connaître ni le montant de leur contribution au redressement des comptes publics, ni le niveau exact des recettes dont elles disposeront.

Dans ces conditions, comment les collectivités peuvent-elles se projeter dans l'avenir, investir et assurer le bon fonctionnement des services publics ?

De nombreux articles de presse rappellent que les collectivités locales seraient en partie responsables du déficit public et que leur contribution aurait augmenté ces dernières années. Le rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales, publié en septembre 2025, souligne en effet que les collectivités sont passées d'une situation excédentaire en 2021 et 2022 à un besoin de financement de 5 milliards d'euros en 2023. Ce besoin a plus que doublé en 2024 pour atteindre 11,4 milliards d'euros, soit 0,4 % du PIB, contribuant ainsi pour moitié à la dégradation du solde des administrations publiques entre 2022 et 2024.

Les collectivités locales réalisent entre 60 et 70 % de l'investissement public, qui est un moteur important de l'emploi, tout en ne représentant que 9 % de la dette publique. Une part croissante de leurs recettes de fonctionnement dépend désormais des décisions de l'État, qui fixe seul leur évolution. Le pouvoir de taux des exécutifs locaux a été fortement réduit par les réformes fiscales successives, qui ont transformé les impôts locaux en dotations ou en parts de fiscalité nationale. L'évolution de ces compensations dépend uniquement de l'État, qui les utilise depuis plusieurs années comme des variables d'ajustement pour réduire les déficits nationaux. Ainsi, l'impôt, pourtant pilier de la décentralisation et du financement de l'action locale, devient de plus en plus éloigné des contribuables et de plus en plus assimilé à une simple charge de consommation.

L'évolution du coût des personnels territoriaux dépend également de l'Etat qui impose l'évolution du point d'indice mais aussi des taux de certaines cotisations comme celles de la CNRACL en hausse de 3 points pendant 4 ans. A ce titre, bon nombre de critiques fleurissent également à l'encontre des collectivités accusées de recourir massivement aux recrutements. Or, il n'y a pas d'explosion des effectifs de la fonction publique territoriale. Il y a eu des transferts de compétences, mais rapporté à la démographie ou au PIB, le volume d'emplois publics locaux reste globalement stable. Il s'agit à 70 % de postes de catégorie C, essentiels au service direct des populations.

La construction du budget devient donc un exercice particulièrement complexe. La forte dégradation des finances publiques impose d'anticiper, sur plusieurs années, la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Cette contribution doit toutefois être définie de manière transparente et équitable.

Les collectivités ont besoin de stabilité et de visibilité pour agir efficacement. La situation budgétaire du pays appelle donc à une co-construction avec les collectivités locales d'un plan d'actions pluriannuel, fondé sur une collaboration équilibrée.

C'est avec volontarisme et ambition, des valeurs qui ont toujours guidé la Ville de DIVION, que nous engageons l'élaboration du budget 2026.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

Le projet de loi de finances (PLF) 2026 présenté le 14 octobre 2025 au Conseil des ministres, s'inscrit dans un contexte institutionnel incertain et dans un cadre financier contraint par une exigence de réduction du déficit public.

Le PLF pour 2026 propose de nombreuses mesures d'économies budgétaires, afin de tenir l'objectif de passer sous la barre des 5% de déficit en 2026 et en dessous des 3% à l'horizon 2029.

L'effort demandé aux particuliers, entreprises, collectivités, ministères atteindrait 30 milliards d'euros dont 17 milliards d'économies et 13 milliards de recettes fiscales nouvelles dans la version initiale du PLF.

La loi spéciale présentée au Parlement et adoptée à l'unanimité le 23 décembre a été publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2025. Cette loi spéciale n'a pas pour fonction de remplacer le budget pour 2026. Elle a pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026.

La loi spéciale 2026 comprend trois articles : le premier article concerne l'autorisation de lever l'impôt, le deuxième article permet de garantir les ressources nécessaires au bon fonctionnement des collectivités locales et le troisième article autorise l'État à émettre de la dette afin d'assurer la continuité de son action et des services publics.

Cette loi est complétée par un décret ouvrant les services votés (DSV) publié le 30 décembre. Le DSV précise et reconduit pour 2026, les crédits des programmes budgétaires de 2025, dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances initiale pour 2025. Ces crédits constituent le minimum de crédits que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement. Toutefois, seules les dépenses jugées indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics pourront être exécutées. La loi spéciale et le DSV n'ont toutefois vocation à être que temporaires et leur application cessera dès l'adoption et l'entrée en vigueur de la LFI 2026.

Les travaux du Parlement sur le PLF 2026 ont repris la semaine du 5 janvier 2026. Les députés reprendront l'examen du PLF sur la base du texte tel qu'il a été voté par le Sénat en première lecture le 15 décembre dernier. Après la poursuite des débats et les derniers ajustements, la loi de finances pour 2026 a été définitivement adoptée par le Parlement début février 2026.

Loi de finances pour 2026 – Principales évolutions concernant les communes

1. Contexte général

Les travaux parlementaires relatifs au projet de loi de finances pour 2026 ont repris début janvier 2026. Le texte définitif, adopté par le Parlement cette semaine, s'inscrit dans un contexte de maîtrise des finances publiques tout en tenant compte des contraintes financières pesant sur le bloc communal.

2. Effort financier demandé aux communes

- L'effort global demandé aux collectivités territoriales a été **révisé à la baisse** par rapport au projet initial.
- Pour les communes, cette évolution se traduit par un **allègement significatif des mesures de contribution**, limitant l'impact direct sur leurs budgets de fonctionnement et d'investissement.

3. Absence de mise en œuvre du dispositif Dilico pour les communes

- Le **dispositif Dilico**, envisagé initialement comme un mécanisme de contribution fondé sur l'évolution des recettes fiscales locales, **ne s'applique finalement pas aux communes** dans la loi de finances adoptée.
- Cette décision permet d'éviter une ponction supplémentaire sur les ressources communales et contribue à préserver leur capacité d'autofinancement.

4. Dotations de l'État

- La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est **globalement stabilisée** dans son enveloppe.
- Les mécanismes de **péréquation** (DSU, DSR) sont maintenus afin de soutenir les communes les plus fragiles, même si des ajustements internes peuvent intervenir entre bénéficiaires.

5. Conséquences pour les budgets communaux

- Malgré certaines mesures favorables, la loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un cadre budgétaire contraint.
- Les communes restent incitées à :
 - maîtriser leurs dépenses de fonctionnement,
 - prioriser leurs investissements,
 - sécuriser leur trajectoire financière pluriannuelle.

SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

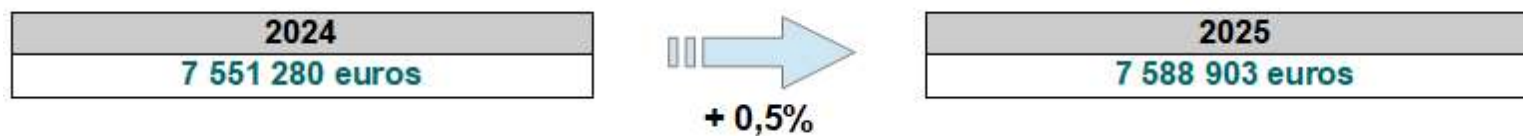
Selon les projections réalisées par la Banque Postale consultables dans la note de conjoncture sur les finances locales, la situation financière des collectivités locales apparaît moins préoccupante que prévue pour les collectivités du bloc communal.

Ainsi, l'évolution prévisionnelle du taux d'épargne brut serait légèrement positive + 0,1 %. Ce résultat est obtenu grâce à une maîtrise plus forte qu'attendue des charges à caractère général, en lien avec un taux d'inflation en baisse.

La situation financière locale reste néanmoins tendue après deux années, 2023 et 2024, marquées par une baisse sensible des marges de manœuvre des collectivités.

LES FINANCES DE LA COMMUNE EN 2025 *

Les dépenses de fonctionnement :



Les recettes de fonctionnement :



* Les chiffres indiqués sont provisoires, dans l'attente de la finalisation du Compte Financier Unique.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement depuis 2023 avec une projection 2026.

Chapitres / Années	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Projection BP 2026	Variation (%) BP 2026 / CA 2025
Dépenses de personnel (012)	4 127 829	4 207 676	4 234 656	4 350 000	+ 2,72%
Charges générales (011)	2 330 006	2 322 423	2 316 253	2 620 000*	+13,11%
Atténuations de produits (014)	4 621	2 677	6 342	10 000	+ 57,68%
Charges de gestion (65)**	567 093	599 937	611 276	600 000	- 1,84%
Subventions versées (657)	372 792	370 603	326 735	375 000	+ 14,77%
Charges financières (66)	53 684	48 703	93 641	100 000	+ 6,79%
Charges exceptionnelles (67)	21 363	220	0	1 000	-
Dotations aux provisions (68)	0	0	0	0	-
Opérations d'ordre (042)**	611 014	363 312	423 275	360 000	-14,95%
TOTAL	8 088 402	7 915 551	8 012 178	8 416 000	+5,04%

**dont 300 000 euros pour le sinistre salle Carton, somme identique en recettes*

*** Compte 65 : hors subventions*

*** Le chapitre (042) comprend les écritures d'amortissement prévues au budget et les écritures d'ordre liées aux cessions, régularisées en recettes d'investissement, ce qui explique les variations d'une année sur l'autre
Toutes les sommes sont en euros.*

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Hausse modérée de 28 000 euros

Changements réglementaires

Hausse cotisation CNRACL

50 000 euros

Hausse cotisation taux accident travail

10 000 euros

Soit 60 000 euros de hausse

Changements internes

Hausse rémunération animateurs accueil loisirs

17 000 euros

Impact arrivées agents

160 000 euros

Impact départs agents

- 156 000 euros

Impact maladies

- 53 000 euros

Soit -32 000 euros de baisse

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Au 1er janvier 2025, la commune comptait 116 agents dont 90 fonctionnaires titulaires, 22 contractuels de droit public, 2 contrats aidés et 2 apprentis. Le budget primitif 2025 voté était de 4 230 000 euros avec une décision modificative, ce qui porte le total à 4 250 000 euros.

L'année 2025 a été marquée par la hausse des cotisations patronales d'URSSAF au titre de l'accident de travail (+ 10 k€) et de la CNRACL (+ 3 points pour un coût de 50 k€) pour un total de 60 000 euros.

En 2025, la commune a fait évoluer le mode de rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs au profit de la généralisation du contrat d'engagement éducatif. Les agents ont été revalorisés pour tenir compte des spécificités des différents dispositifs et des durées d'accueil. Avec une volonté de professionnalisation et de résorption de l'emploi précaire, la commune eu recours de manière plus conséquente aux ATSEM. Avec une hausse de fréquentation des structures enregistrée, le coût supplémentaire est de 17 000 euros.

Ces hausses ont été compensées par une gestion rigoureuse des mouvements de personnel à l'équilibre. Les départs sont liés à la retraite de deux agents titulaires, à deux demandes de disponibilités pour convenances personnelles et une fin de contrat d'apprentissage (- 156 k€). Les arrivées sont liées au remplacement de personnel en arrêt maladie, au recrutement de deux contrats PEC, à la mutation d'un agent du SIVOM en lien avec la reprise de la compétence d'insertion social et d'un nouveau contrat d'apprentissage. (+ 160 k€). Enfin, les positions administratives liées aux absences pour raison de santé des agents titulaires impactent la masse salariale 2025 de - 53 000 € par rapport à 2024.

Au 1er janvier 2026, la commune compte 119 agents dont 89 fonctionnaires titulaires, 26 contractuels de droit public, 4 contrats aidés et 2 apprentis.

La commune anticipe une hausse de 100 000 euros de la masse salariale pour l'année 2026.

Les arrivées de personnel sont estimées à 116 000 euros en lien avec l'impact des arrivées au cours de l'année 2025, la réintégration d'un agent après disponibilité pour convenance personnel et le recrutement d'un directeur des services techniques en fin d'année pour permettre le tuilage avant départ en retraite. Les départs sont estimés à – 152 000 euros en lien avec l'impact les retraites de l'année 2025 et celles prévues en 2026.

D'autres éléments impacteront la masse salariale pour un total de 136 000 euros : le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) évolutions indiciaires et indemnitaires) avec + 20 000 euros, la hausse du SMIC (apprentis et indemnité compensatrice) : + 6 000 euros, la hausse des cotisations patronales (CNRACL, URSSAF, IRCANTEC) : + 54 000 euros, l'organisation des élections : + 15 000 euros et les positions administratives des agents (raison de santé) : + 41 000 euros.

Le budget primitif 2026 prévoit un chapitre 012 à hauteur de 4 350 000 euros.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

En 2025, les dépenses ont baissé de -0,27 % par rapport à 2024.

Concernant les principales variations, plusieurs postes enregistrent des baisses significatives, notamment les consommations de fluides (-36 k€) grâce à une meilleure maîtrise des usages, les fournitures de petits équipements (-15 k€) en lien avec l'effort consenti en 2024, l'entretien des voiries (-78 k€) du fait d'un volume de travaux plus faible sur l'exercice 2025, ainsi que l'assurance tous risques chantiers pour la salle Carton (-43 k€) réglée en 2024 et non reconduite sur l'exercice concerné.

A l'inverse, certaines dépenses sont en hausse, en particulier les fournitures de voiries (+25 k€) en raison des travaux d'entretien plus importants effectués en régie par nos agents, la maintenance des matériels et des bâtiments (+43 k€) liée au paiement d'une année complète du contrat de maintenance des installations de chauffage par rapport à 2024, ainsi que les autres services extérieurs (+76 k€), comprenant notamment l'élagage des arbres par le SIVOM (29 k€) et la participation à la CABBALR pour les actes d'urbanisme suite aux paiement de l'année 2024 et 2025 (46 k€).

Pour le budget 2026, un effort sera à nouveau effectuer pour maintenir le réalisé 2025.

Les atténuations de produit (chapitre 014)

En 2025, la taxe d'habitation sur les logements vacants versée est de 3 942 euros et le remboursement d'une subvention de 2 400 euros suite à l'abandon du projet jumelage innovant.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses en 2025 sont restées stables pour ce chapitre dans lequel on retrouve les indemnités des élus, les participations au SIVOM et les différentes aides versées aux administrés (récompenses, bourses communales, aides vélos, de cuves à eau, d'essences locales)

Les subventions versées (compte 657)

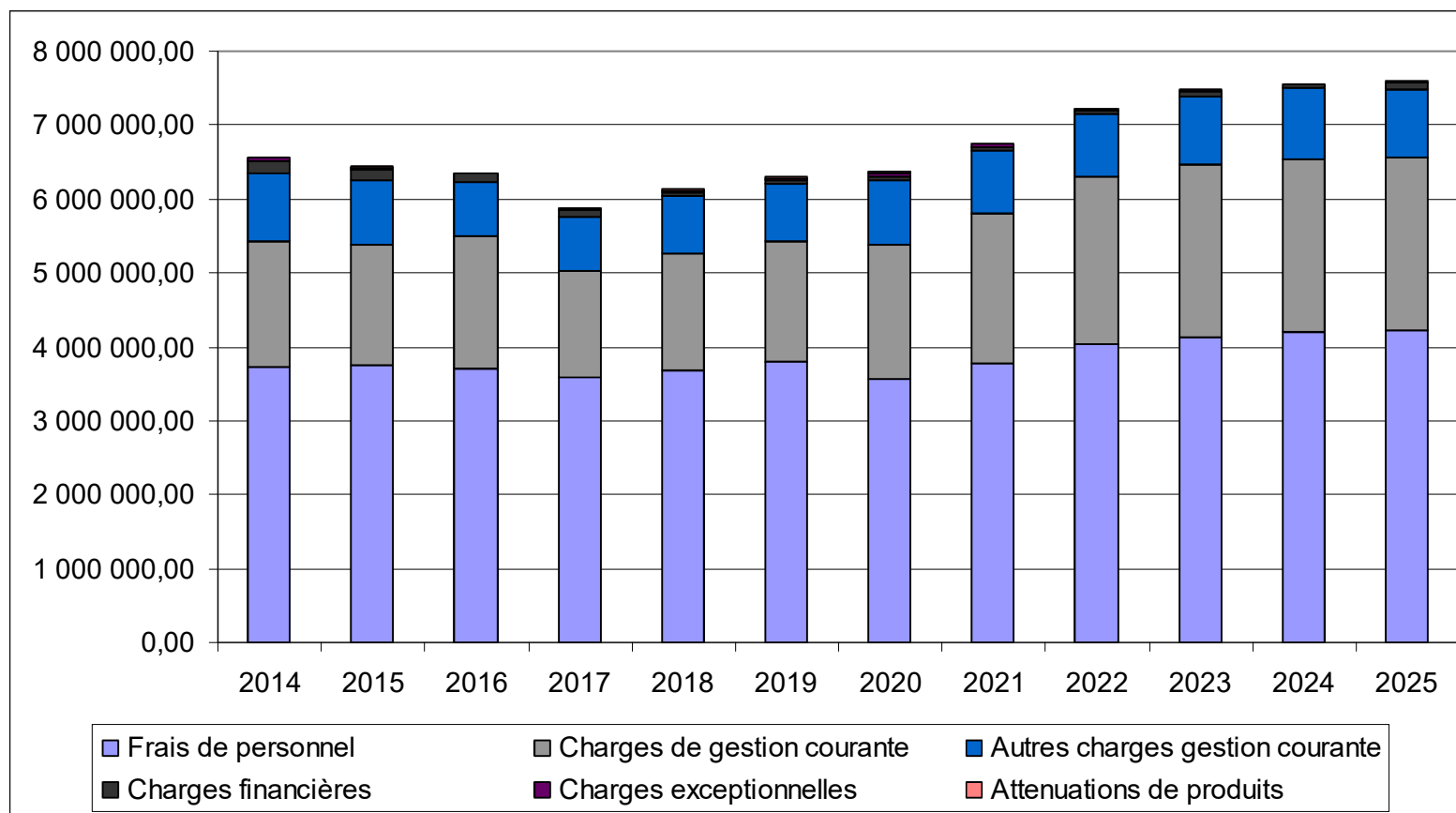
La subvention au CCAS représente une charge importante pour ce compte, près de 72 %. Il convient de préciser que le montant est ajusté chaque année en fonction des besoins du service et de l'évolution de la masse salariale, il était de 235 000 euros en 2025. Le reste de l'enveloppe des subventions est allouée aux associations qui participent activement au tissu social de la commune.

Les intérêts des emprunts (chapitre 66)

En 2025, le remboursement des intérêts a augmenté avec la souscription de l'emprunt en 2024.

Évolution des dépenses de fonctionnement :

7 588 903 euros

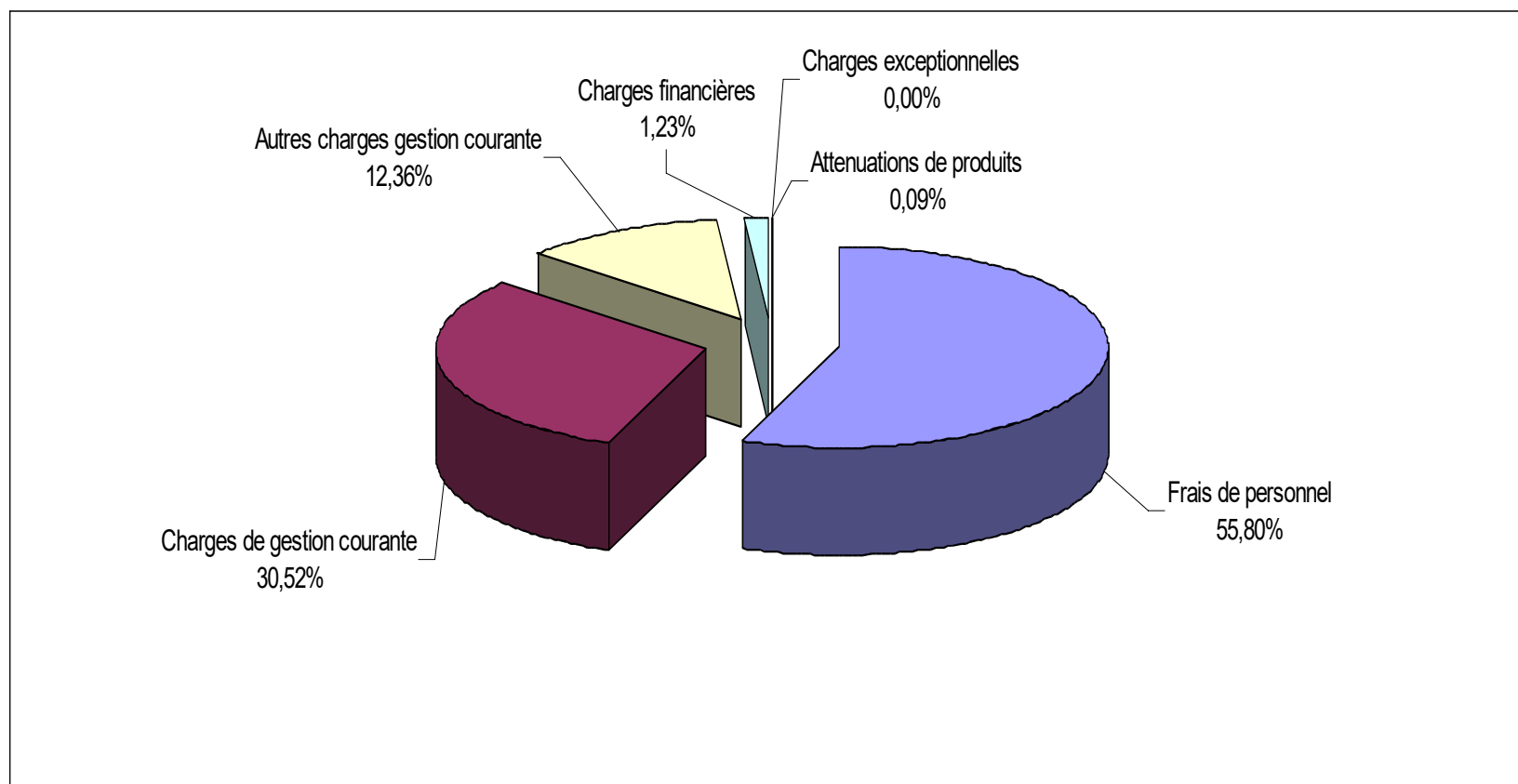


Les charges se caractérisent par une stabilisation progressive depuis 2023, en comparaison de la forte augmentation enregistrée entre 2020 et 2023.

La hausse observée repose principalement sur les frais de personnel, qui demeurent le poste de dépense prédominant, ainsi que sur les charges de gestion courante mais les évolutions sont faibles et maîtrisées.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2025 :

7 588 903 euros



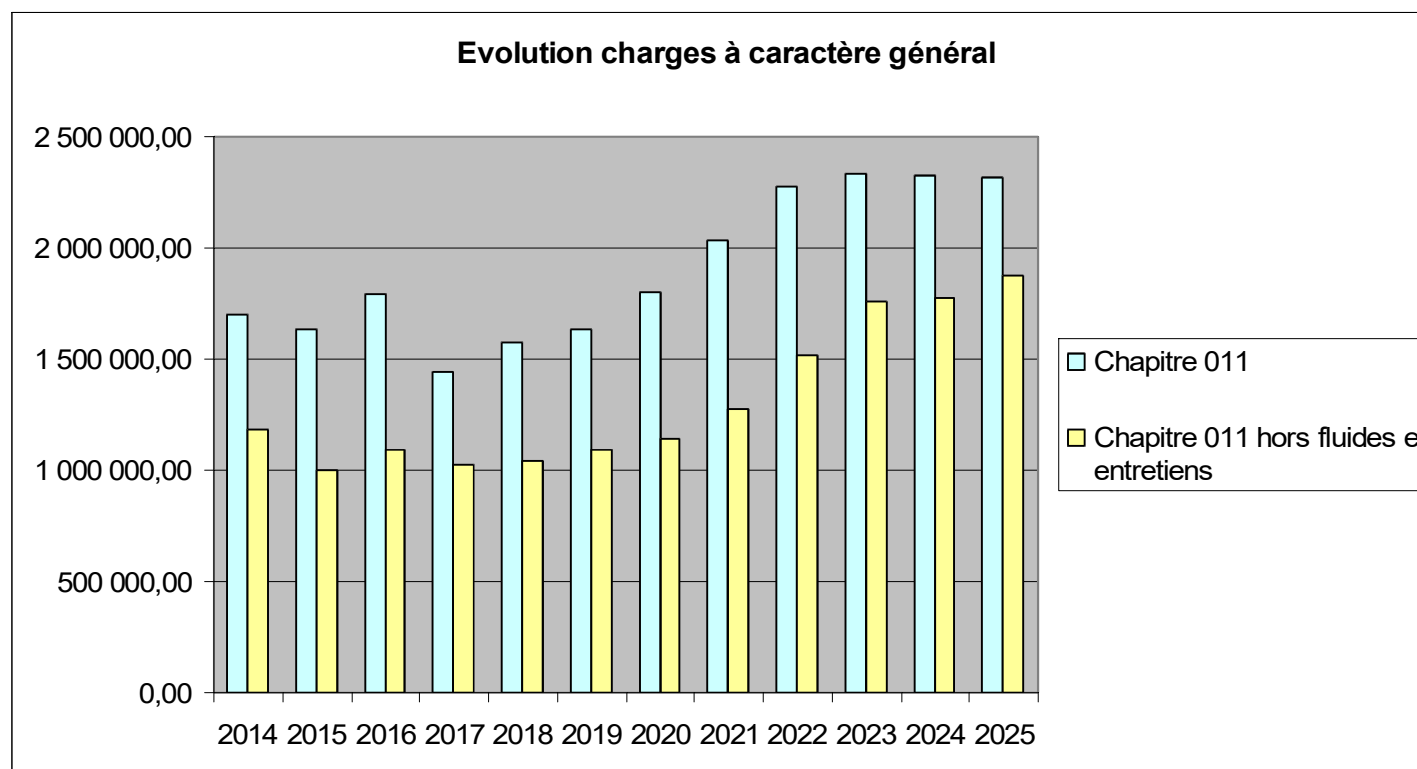
En 2024, les charges de gestion courante représentaient 30,74 % et les frais de personnel 55,72 %, soit 86,46 % des charges réelles de fonctionnement. On observe la même tendance en 2025 avec une part toujours aussi importante de 86,32 %.

Évolution des charges à caractère général :

2 316 253 euros

Evolution Charges à caractère général	2014	2015	2016	...	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 011	1 702 398,58	1 632 957,90	1 795 023,04	...	1 637 464,04	1 797 933,73	2 033 482,65	2 276 644,23	2 330 006,20	2 322 423,99	2 316 253,63
Chapitre 011 hors fluides et entretiens	1 179 905,92	1 001 412,62	1 087 610,94	...	1 088 261,39	1 137 537,22	1 273 204,60	1 516 456,89	1 758 260,56	1 774 008,37	1 875 270,76

Les charges à caractère générale (hors fluides et entretiens) ont une tendance à la hausse depuis 2020 avec les dépenses engendrées durant la période du COVID-19, les dépenses ont continué d'augmenter avec la reprise des activités post COVID-19 et l'inflation ainsi que le développement des actions communales. En 2025, les dépenses commencent à se stabiliser et même baisser légèrement à compter de 2023.

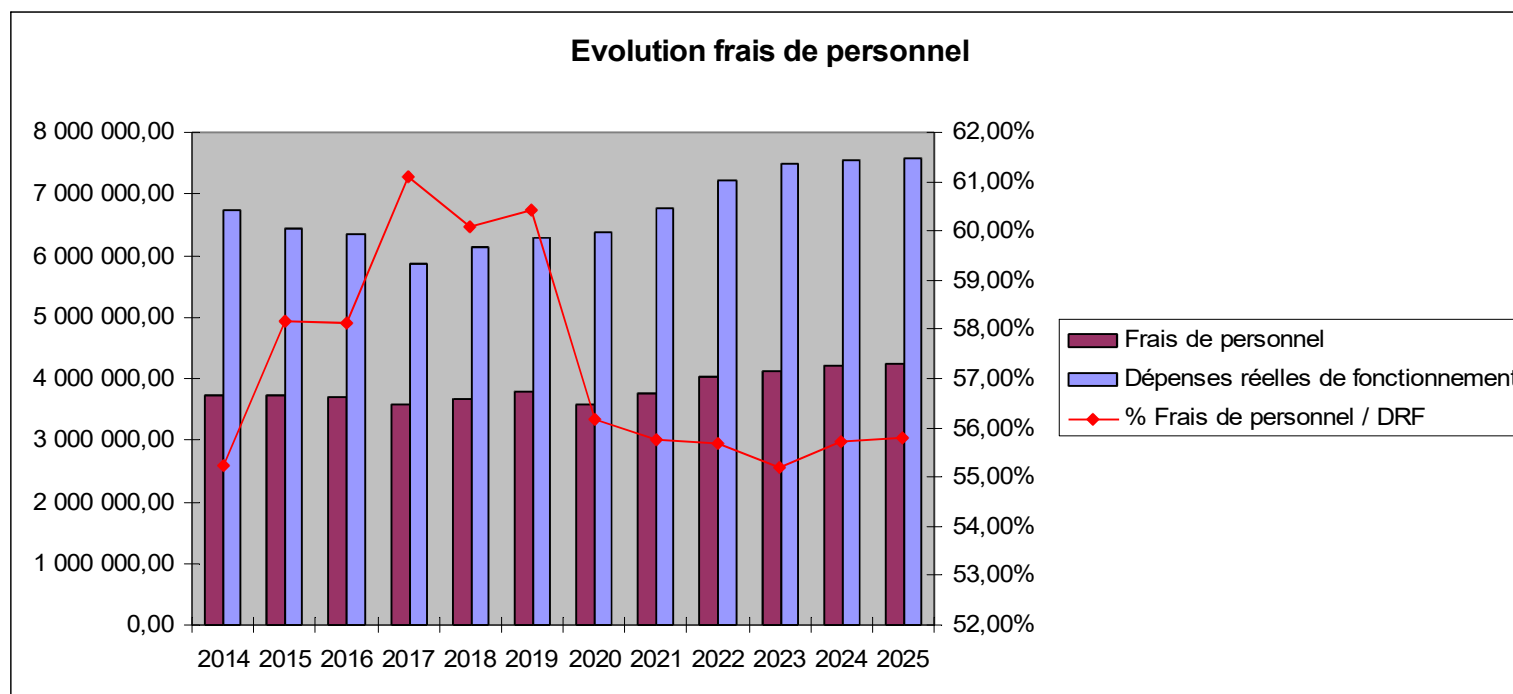


Évolution des dépenses de personnel :

4 234 656 euros

Evolution 012	2014	...	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Frais de personnel	3 718 762,00	...	3 586 559,00	3 681 865,00	3 801 464,00	3 574 262,00	3 769 109,00	4 026 141,00	4 127 829,00	4 207 676,00	4 234 656,00
Dépenses réelles fonctionnement	6 733 306,00	...	5 868 659,00	6 129 829,00	6 289 835,00	6 361 570,00	6 757 936,00	7 230 000,00	7 477 391,00	7 552 239,00	7 588 903,00
% FP/DRF	55,23 %	...	61,11 %	60,06 %	60,44 %	56,19 %	55,77 %	55,69 %	55,20 %	55,71 %	55,80 %

La part des frais de personnel dans les dépenses de fonctionnement était supérieure à 60 % entre 2017 et 2019. Depuis 2020, cette part se stabilise aux alentours de 55 %, traduisant une relative maîtrise de cette dépense.



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente les recettes de fonctionnement depuis 2023 avec une projection 2026.

Chapitres / Années	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Projection BP 2026	Variation (%) BP 2026 / CA 2025
Fiscalité directe (73)	3 528 489	3 490 569	3 462 636	3 468 000	+ 0,15%
Dotations et participations (74)	4 087 386	4 240 250	4 338 616	4 260 000	- 1,81%
Produits des services (70)	218 862	240 159	254 879	245 000	- 3,88%
Autres produits de gestion courante (75)	104 764	173 421	282 290	495 000	+ 75,35%
Produits exceptionnels (77)	422 630	24 832	90 074	3 126	- 96,54%
Atténuations de charges (013)*	24 176	56 354	57 590	50 000	- 13,18%
Opérations d'ordre (042)	500	18 367	21 307	10 000	- 53,07%
Reprises sur amortissements (78)	0	0	29 442	0	- 100%
TOTAL	8 386 807	8 243 952	8 536 834	8 531 126	- 0,07%

** Le chapitre 013 comprend le reversement des rémunérations des agents contractuels en congés maladie, congés maternité et paternité. Toutes les sommes sont en euros.*

Les dotations de l'état ont augmenté de 1,90% à 3 509 493 euros en 2025 contre 3 444 107 euros en 2024.

La Dotation forfaitaire continue de baisser depuis 2022, soit 1 342 096 euros contre 1 348 121 euros en 2024 (-0,45%).

La Dotation de Solidarité Rurale augmente de +5,81% soit 20 760 euros de plus et la Dotation de Solidarité Urbaine augmente de +3,56% soit 55 356 euros de plus. La Dotation Nationale de Péréquation connaît une baisse à 177 262 euros en 2025 contre 181 967 euros en 2024.

Les recettes des impôts locaux continuent de baisser comme en 2024 de 1,75% avec 2 883 687 euros en 2025 contre 2 940 555 euros en 2024.

Les bases sont réévaluées par l'Etat à hauteur de 0,8 %.

Les autres recettes (participations diverses et impôts et taxes diverses) ont augmenté à 1 427 909 euros contre 1 345 994 euros, soit + 6,09 %. La hausse est principalement constatée sur les divers financements reçus de la CAF et des taxes additionnelles.

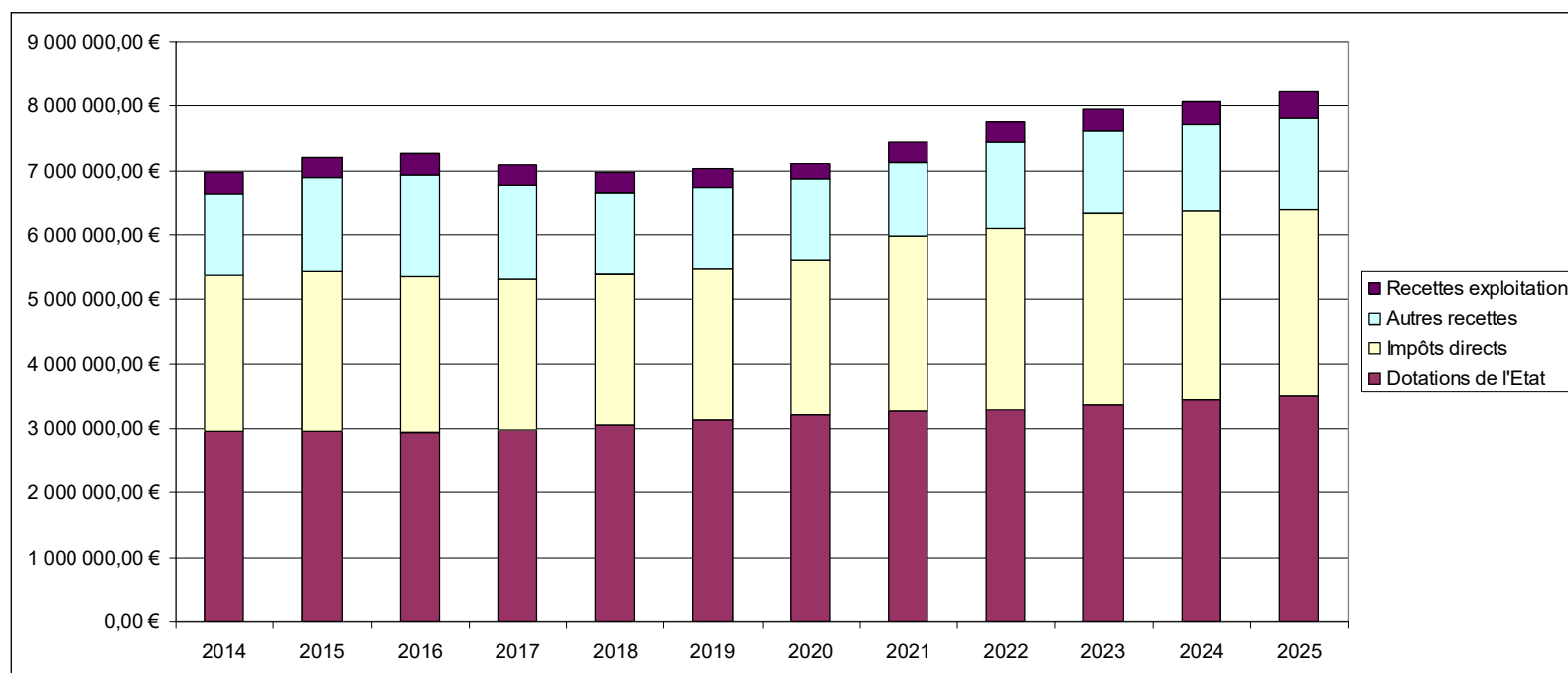
Les recettes d'exploitation : produits des services et de gestion courante = loyers / entrées restauration scolaire / accueils de loisirs, séjours, espace jeunes / concession cimetière / recettes exceptionnelles comme indemnités des assurances sont en hausse de 34,14% à 486 768 euros contre 362 868 euros en 2024. avec notamment le voyage en Pologne cette année, l'espace jeunes et ses activités à la carte, les accueils de loisirs et les manifestations culturelles (one man show, Divion Evasion...), 71 560 euros de diverses indemnités.

Les atténuations de charges ont augmenté en 2025 avec 109 137 euros contre 106 755 euros en 2024 soit une légère hausse de 2,23% (remboursement d'assurance d'agents en arrêt maladie).

Évolution des recettes de fonctionnement* :

8 192 975 euros

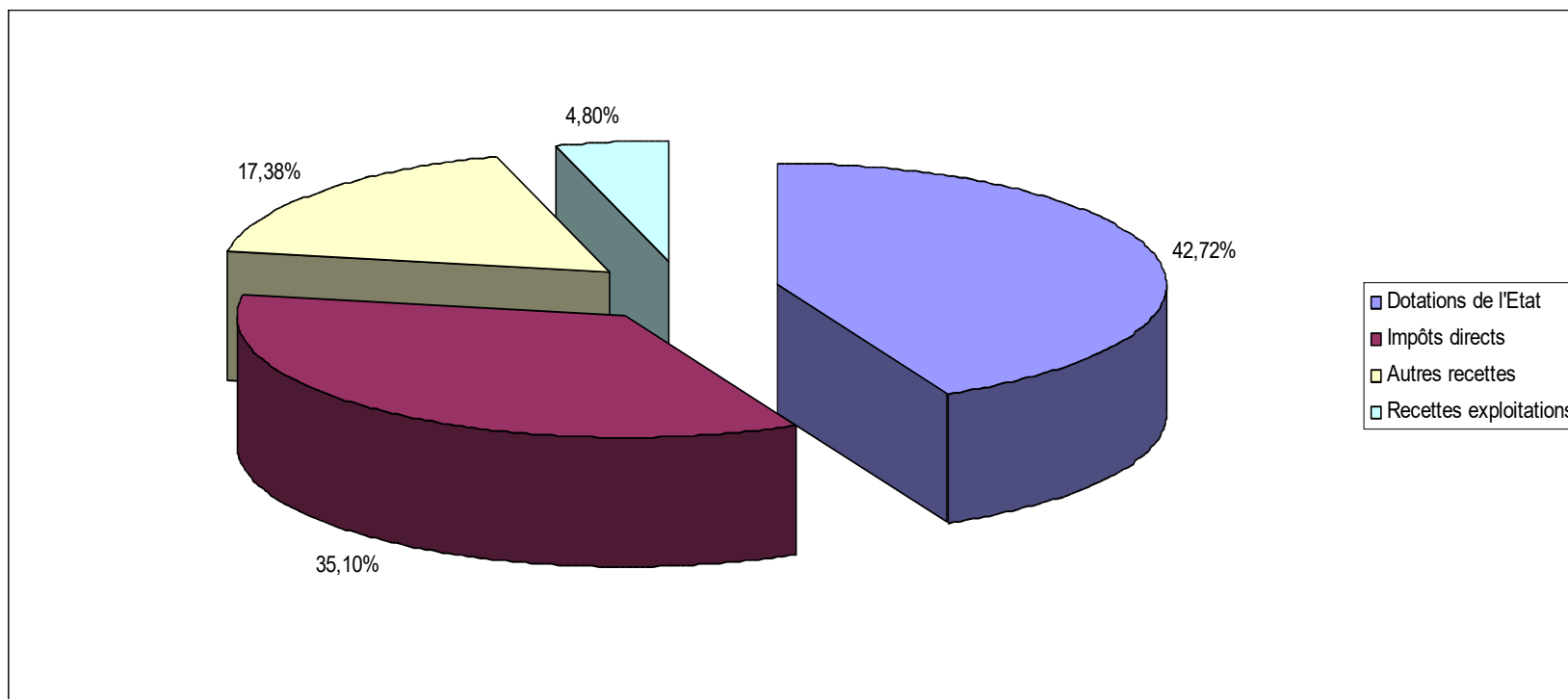
La période 2014-2019 se caractérise par une relative stabilité, avec de faibles variations annuelles. A partir de 2020, une accélération de la croissance des recettes est observée, traduisant un renforcement progressif des ressources financières. Les dotations de l'État constituent la principale source de financement et les impôts directs représentent le second poste de recettes (77,32% des recettes de fonctionnement 2025, voir graphique circulaire ci-dessous). L'analyse met en évidence une dépendance croissante aux dotations de l'État, qui assurent la majeure partie de la progression budgétaire. Si cette situation garantit une certaine stabilité financière, elle peut également constituer un facteur de vulnérabilité en cas de réduction de ces financements.



*Sur le graphique ne figure pas les remboursements maladies, les opérations d'ordre et les recettes exceptionnelles soit 343 859 euros pour 2025.

Répartition des recettes de fonctionnement 2025 :

8 192 975 euros



L'investissement 2025 :

**Les dépenses totales d'investissement se chiffrent en 2025 à 2 224 830 €
contre 3 574 476 € en 2024**

- 1 799 800 euros en dépenses d'équipement (3 221 914 euros en 2024, 951 104 euros en 2023, 2 089 589 euros en 2022, 853 000 euros en 2021, 531 100 euros en 2020, 832 670 euros en 2019),
- 334 300 euros pour le remboursement du capital de la dette,
- 90 730 euros pour les opérations d'ordres, comptables et patrimoniales (amortissements subventions d'équipement, remboursement taxe d'aménagement).

Les dépenses d'équipements se répartissent de la manière suivante :

Bâtiments municipaux :

- réhabilitation de la salle Carton (mission contrôle technique, maîtrise d'œuvre, travaux) : 1 178 000 euros (2 211 000 euros en 2024)
- alarme services techniques : 16 800 euros
- installation chauffe eau salle des fêtes du Centre : 600 euros
- église (chauffage, sécurité charpente) : 8 000 euros

Espaces publics :

- aménagement base de loisirs de la Biette (cuisine, toilettes) : 13 000 euros
- acquisition terrains EPF centre ville, 1ère partie : 153 000 euros
- aménagement camping (douches) : 8 600 euros

- conseils de quartier Clarence et Transvaal (boîtes à livres) : 6 000 euros
- aménagement hangar rue Jean Jaurès : 10 500 euros
- mobilier urbain (bornes électriques : véhicule en auto-portage , poteaux incendies) : 15 800 euros
- cimetière (caveaux, cavurnes) : 14 800 euros
- réfection monument aux morts : 2 600 euros

Voiries / Sécurité Routière :

- signalétique de proximité, lames, sécurité routière : 1 000 euros

Enseignement :

- équipements écoles diverses (mobilier) : 8 100 euros
- menuiseries école maternelle du Transvaal : 19 000 euros
- isolation extérieure groupe scolaire Copernic : 264 500 euros

Équipements des services :

- équipements mairie (mobilier) : 2 300 euros
- équipements services techniques : 33 400 euros
- matériels et logiciels informatiques : 21 300 euros

Sports :

- complexe sportif salle Caron (diagnostic, sondage) : 11 300 euros
- aménagements sportifs (paniers basket, aire de jeux) : 11 200 euros

Les recettes totales d'investissement 2025 sont de 1 992 418 €.

Les dépenses d'équipement ont été financées par des subventions pour un montant de 403 100 euros pour l'année 2025.

Subvention de l'Etat :

- DETR primaire Clarence : 9 500 euros
- DETR charpente église : 9 300 euros
- DETR local place Salengro : 7 700 euros
- Fonds vert groupe scolaire Copernic : 61 800 euros

Subventions du Conseil Départemental :

- groupe scolaire Copernic : 37 500 euros

Subventions de la CABBALR :

- maison médicale : 108 300 euros
- salle des fêtes Carton : 128 000 euros
- groupe scolaire Copernic : 34 800 euros
- récupérateur eaux pluviales : 1 800 euros

Subvention de la Fédération Départementale d'Energie (FDE) :

- chaudière salle des fêtes Centre : 4 400 euros

Le remboursement de la TVA s'élève à la somme 161 100 euros sur les investissements effectués en 2023.

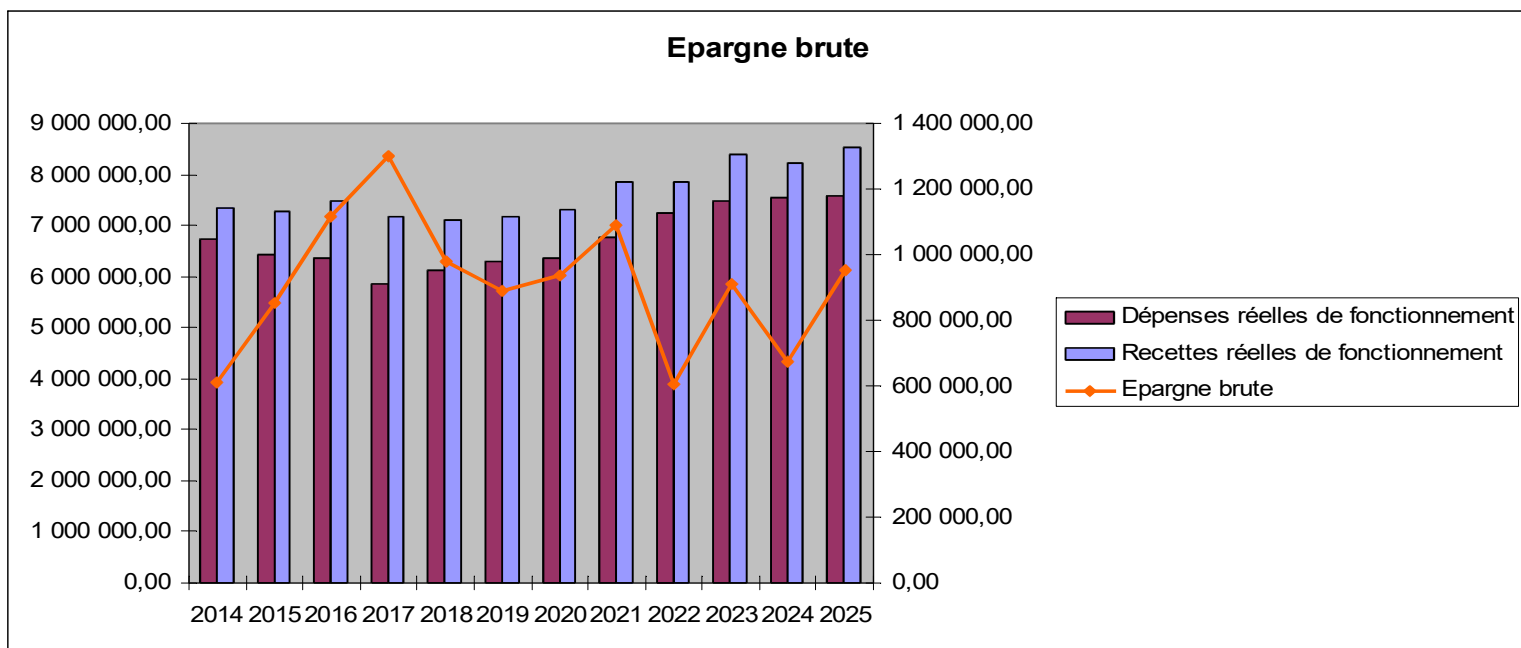
Les amortissements ont contribué également à ses recettes à hauteur de 348 500 euros et les opérations d'ordres et patrimoniales (intégration frais d'études, cession terrains budgets annexes) pour un montant de 74 800 euros.

Les taxes d'aménagements reçues s'élèvent à 1 900 euros et 3 000 euros de dépôts de garanties pour la maison médicale.

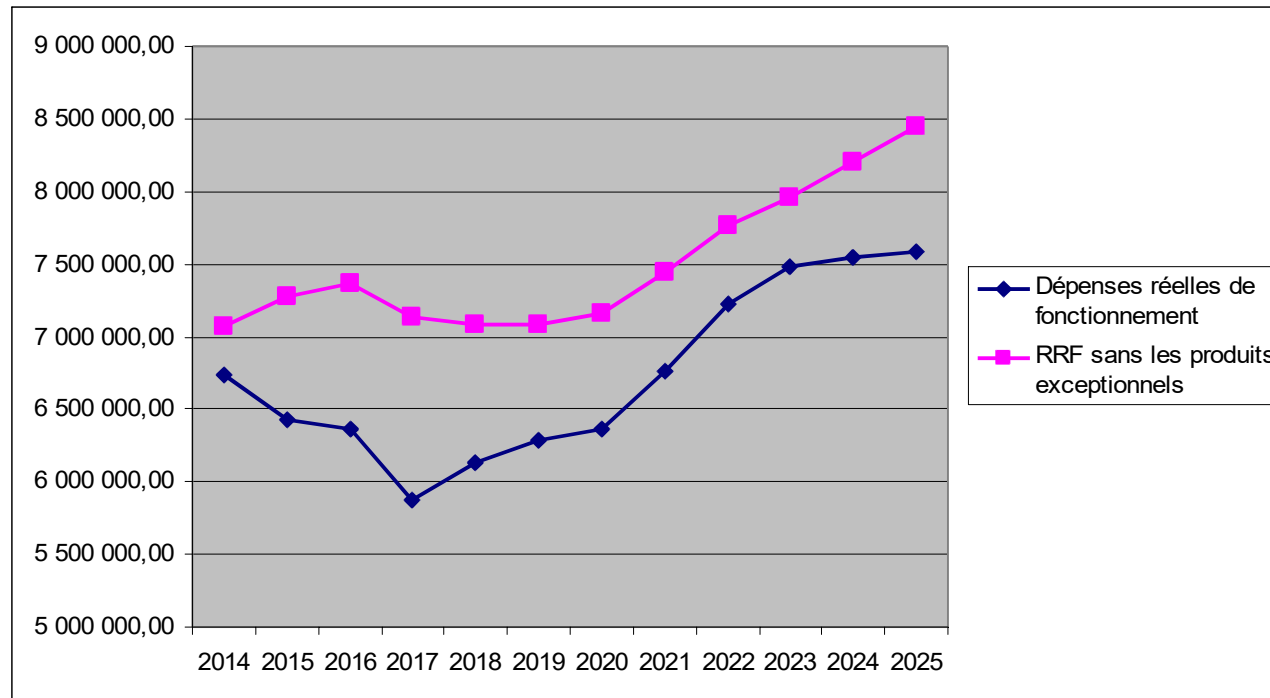
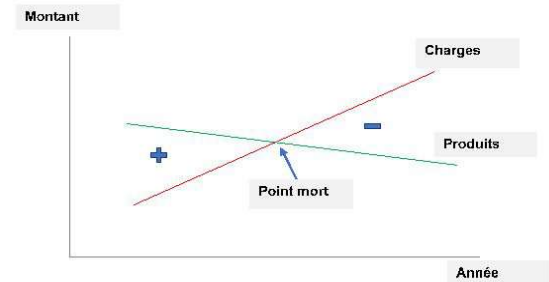
L'épargne brute :

Années	2014	...	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	6 733 306,00	...	5 868 659,00	6 129 825,00	6 289 833,00	6 361 567,00	6 757 936,00	7 230 000,00	7 477 391,00	7 552 241,00	7 588 903,00
Recettes réelles de fonctionnement	7 345 198,00	...	7 171 244,00	7 108 140,00	7 178 529,00	7 298 380,00	7 848 529,00	7 832 944,00	8 386 311,00	8 225 586,00	8 539 697,00
Épargne brute	611 892,00	...	1 302 585,00	978 315,00	888 696,00	936 813,00	1 090 593,00	602 944,00	908 920,00	673 345,00	950 794,00

Globalement, le taux d'épargne brute se maintient à un niveau satisfaisant, généralement proche ou supérieur à 10 % des recettes réelles de fonctionnement, garantissant une situation financière équilibrée. La collectivité dispose d'une capacité d'autofinancement préservée, lui permettant d'envisager le financement de ses investissements sans recours excessif à l'emprunt. Toutefois, la maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue un enjeu majeur pour sécuriser durablement l'épargne brute.

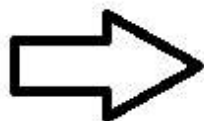


L'effet ciseau : L'effet de ciseau désigne une situation où les produits et les charges évoluent en sens contraire. Graphiquement, cette évolution prend la forme d'un ciseau, d'où son nom. Concrètement, une diminution des produits peut s'accompagner d'une augmentation des charges, et inversement. Dans ce cas, le résultat diminue si les charges croissent plus rapidement que les produits, ou augmente si les charges décroissent plus vite que les produits. Le point où les courbes des produits et des charges se croisent est appelé point mort. Il convient de souligner que la commune n'a pas été confrontée à ce phénomène au cours des dix dernières années.

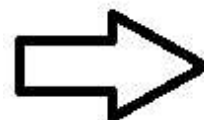


L'épargne nette :

EPARGNE NETTE 2024
416 919 euros



EPARGNE NETTE 2025
616 525 euros



Hausse épargne nette
199 576 euros
Soit + 48%

L'épargne nette :

L'épargne nette, indicateur clé de la santé financière de la collectivité, permet d'autofinancer les investissements sans recourir excessivement à l'endettement.

Sur la période 2024-2025, la collectivité a vu son épargne nette évoluer positivement, avec une progression globale de 47,88 %.

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement avaient augmenté de 79 000 euros, tandis que les recettes réelles avaient diminué de 161 000 euros, entraînant une baisse de l'épargne de gestion de 240 000 euros.

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 314 000 euros avec notamment :

- 49 000 euros de participations supplémentaires avec l'organisation du séjour en Pologne ;
- 60 000 euros de taxes supplémentaires aux droits de mutations et de taxes sur l'électricité ;
- 76 000 euros de dotations supplémentaires (DSU-DSR) ;
- 82 000 euros de recettes exceptionnelles supplémentaires, avec notamment l'avance liée à l'indemnisation de l'assurance concernant le sinistre de la salle des fêtes Carton (50 000 euros) ;
- 75 000 euros de cessions de terrains sur les budgets annexes à la commune.

A dépenses sensiblement identiques, l'épargne de gestion a augmenté de 322 000 euros.

En conclusion, malgré des tensions ponctuelles liées à l'évolution des charges et des remboursements de dette, la collectivité maintient une capacité d'autofinancement solide. Cette situation permet d'envisager le financement des investissements dans un cadre maîtrisé, sous réserve de poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses courantes.

L'épargne nette :

EPARGNE NETTE 2024

=
RECETTES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 8 225 586 €
-
DEPENSES REELLES
DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts) :
7 503 538 €
=
EPARGNE DE GESTION : 722 048 €
-
INTERETS : 48 703 €
=
EPARGNE BRUTE : 673 345 €
-
CAPITAL : 256 426 €
=
+ 416 919 €

EPARGNE NETTE 2025

=
RECETTES REELLES
DE FONCTIONNEMENT : 8 539 697 €
-
DEPENSES REELLES
DE FONCTIONNEMENT (hors intérêts) :
7 495 262 €
=
EPARGNE DE GESTION : 1 044 435 €
-
INTERETS : 93 641 €
=
EPARGNE BRUTE : 950 794 €
-
CAPITAL : 334 269 €
=
+ 616 525 €

LES ORIENTATIONS 2026 :

Stratégie fiscale :

2023
Suppression de la taxe d'habitation
décision état

2024
Baisse 5% du taux de la taxe foncière
décision communale

2025
Reconduction des taux
décision communale

2026
Reconduction des taux
décision communale

	2025	2026	Variation
TH	13,40%	13,40%	0,00%
TFB	54,53%	54,53%	0,00%
TFNB	89,35%	89,35%	0,00%

Stratégie fiscale :

Après avoir consulté la population, le groupe majoritaire a baissé en 2024 les taux d'imposition de 5 %.

Pour le budget 2026, il est proposé une reconduction des taux.

	2003	Variation	2004	2005	Variation	...	2023	2024	Variation	2025	2026	Variation
TH	14,88%	+ 1,5%	14,88%	15,18%	+ 2%	...	14,11%	13,40%	-5,00%	13,40%	13,40%	0,00%
TFB	35,82%	+ 1,5%	35,82%	36,54%	+ 2%	...	57,40%	54,53%	-5,00%	54,53%	54,53%	0,00%
TFNB	100,63%	0%	100,63%	102,64%	+ 2%	...	94,05%	89,35%	-5,00%	89,35%	89,35%	0,00%

- TH : Taxe d'habitation - TFB : Taxe foncière sur le bâti - TFNB : Taxe foncière sur le non-bâti
- *pour rappel avec la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de référence de foncier bâti 2021 est désormais égal à la somme du taux foncier bâti communal 2020 et du taux foncier bâti du département en 2020.*

De ce fait, au taux communal de foncier bâti : 35,14 % vient s'ajouter le taux départemental de foncier bâti de 22,26 % soit au total un taux de 57,40 %.

Stratégie d'endettement :

2025
Encours de la dette
3 339 228 euros

2025
capacité de désendettement,
3 ans 1/2

2025
Dette par habitant
475 euros

Seuil d'alerte
10 ans

La commune n'envisage pas d'emprunter en 2026.

Stratégie d'endettement :

Tableau récapitulant la situation de la dette auprès des établissements de crédits.

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N	ANNUITE CAPITAL	AMORTI	INTERETS	ENCOURS DETTE € PAR HAB
2003	8 043 000	1 139 000			1117
2004	8 681 000	1 194 000			1206
2005	8 208 000	828 000			1140
...	...	...	...	...	...
2013	4 342 678	804 268	585 618	218 649	604
2014	3 728 897	805 691	613 781	191 910	519
2015	3 085 576	807 285	643 320	163 964	430
2016	2 449 391	773 342	679 737	93 605	360
2017	3 197 249	814 107	719 739	94 368	468
2018	2 688 744	738 243	658 473	79 770	387
2019	2 124 660	730 713	661 385	69 328	302
2020	2 092 573	224 763	182 087	42 676	298
2021	1 904 260	229 744	188 313	41 431	271
2022	2 683 583	266 548	220 676	45 872	382
2023	2 429 924	307 739	253 659	54 080	346
2024	3 673 498	306 325	256 427	49 898	523
2025	3 339 228	418 739	334 270	84 470	475
2026	2 979 708	445 625	359 520	86 105	438
2027	2 627 998	429 135	351 710	77 425	386
2028	2 284 929	411 844	343 070	68 775	336
...	...	...	...	...	...
2031	1 377 545	308 354	264 056	44 298	203
...	...	...	...	...	...
2040	0	25 211	25 000	211	0

Stratégie d'endettement :

L'encours de la dette diminue, il est passé de 8 681 000 euros en 2004 à 3 339 228 euros fin 2025.

La Commune a emprunté :

- en 2012 : 1 000 000 euros (Salle Carpentier, zone Plouviez et Chemin Fetré),
- en 2016 : 100 000 euros (candélabres phase 1),
- en 2017 : 1 100 000 euros (terrain synthétique stade Mallez / école Joliot-Curie / candélabres phase 2),
- en 2018 : 150 000 euros (candélabres phase 3),
- en 2019 : 100 000 euros (candélabres phase 4),
- en 2020 : 150 000 euros (candélabres phase 5).
- en 2022 : 1 000 000 euros (travaux investissements)
- en 2024 : 1 500 000 euros (réhabilitation de la salle Carton)

En 2024, la Commune a souscrit un emprunt de 1 500 000 euros afin de financer l'opération « Réhabilitation de la salle Carton ». **L'encours de la dette fin 2025 est à 3 339 228 euros.** A noter qu'un emprunt se termine courant 2026.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire en combien d'années la commune peut rembourser la totalité du capital de la dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année, **est de 3,5 ans**, soit en-dessous du seuil de vigilance qui est de 10 ans.

Nature de la dette :

La dette est sécurisée via des taux fixes ou variables en lien avec le livret A qui actuellement baisse.

Emprunteur / objet	Date	Durée	Durée résiduelle	Capital départ	Capital restant dû 31/12/2025	Type de taux	Taux actuel
La Banque Postale / candélabres	01/10/2016	10	1	100 000,00 €	7 962,04 €	Fixe	1,31%
La Banque Postale / candélabres	01/11/2017	10	2	100 000,00 €	18 184,75 €	Fixe	0,94%
La Banque Postale / candélabres	01/11/2018	10	3	150 000,00 €	41 250,00 €	Fixe	1,11%
La Banque Postale / candélabres	04/06/2019	10	4	100 000,00 €	37 500,00 €	Fixe	0,74%
CDC / Carpentier + Aménagement Plouviez + Fetrè	01/06/2017	13	5	699 999,94 €	246 296,34 €	Variable	3,75% (Taux du Livret A + 0,75%)
La Banque Postale / candélabres	17/0720/20	10	5	150 000,00 €	71 250,00 €	Fixe	0,73%
La Banque Postale / école Joliot Curie + terrain synthé + candélabres	01/11/2017	15	7	1 000 000,00 €	475 823,34 €	Fixe	1,39%
CDC / SABALFA défense incendie	01/04/2020	15	10	321 472,16 €	233 226,37 €	Fixe	5,82%
Crédit Agricole / investissements	25/03/2022	15	12	1 000 000,00 €	782 736,67 €	Fixe	1,22%
La Banque Postale / salle Carton	13/11/2024	15	14	1 500 000,00 €	1 425 000,00 €	Fixe	3,37%

ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT POUR 2026

Dépenses :

- ❑ Hausse modérée de 5 000 euros des coûts d'énergie pour l'électricité des bâtiments à plus de 36 kVA (+4%), hausse significative pour l'électricité de l'éclairage public (+77%), baisse pour l'électricité d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA dans les bâtiments (-13 %) et pour le gaz (-5,9%) ;
- ❑ Maîtrise des dépenses courantes (réceptions, abonnements, fournitures, affranchissements, télécommunications, carburants) ;
- ❑ Révision des contrats : maintenances, locations,..., mise en concurrence accrue des fournisseurs ;
- ❑ Baisse des prévisions de dépenses concernant les charges à caractère général avec un effort sur certains budgets à définir ;
- ❑ Dépenses obligatoires : augmentation cotisations assurances, poursuite location modulaires restauration scolaire de La Clarence suite sinistre salle des fêtes Carton ;
- ❑ Augmentation légère des frais de personnel en lien avec l'augmentation des cotisations imposée par l'Etat avec l'ambition d'atténuer la hausse grâce à des mesures de réorganisation des services.

Recettes :

- ❑ Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement et hausses modérée des dotations totales de l'Etat;
- ❑ Cessions possibles de notre patrimoine (terrains ou bâtiments non utilisés) ;
- ❑ Revalorisation des bases d'imposition réalisée par l'Etat au minimum à hauteur de 0,80 %, pas d'augmentation des taux communaux.
- ❑ Baisse des recettes locatives (arrêt location bâtiment loué au SIVOM du Bruaysis à compter du 1er mars 2026)
- ❑ Stabilité des recettes de la Caisse d'Allocations Familiales

ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT POUR 2026

Depuis 2017, la Commune a investi en dépenses d'équipement et pour entretenir son patrimoine plus de **13 millions d'euros**.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 585 124 €	1 281 735 €	832 670 €	531 100 €	853 000 €	2 089 589 €	951 104 €	3 221 914 €	1 799 800 €

La prévision de dépenses pour 2026 avec les reports s'élèvent à la somme de 1 650 000 euros (dont 775 000 euros de report 2025).

Vous trouverez ci-dessous **une liste non exhaustive** des pistes d'investissements 2026 :

- Travaux finalisation rénovation salle Daniel Carton : 300 000 euros,
- Isolation extérieure groupe scolaire Copernic : 264 000 euros,
- Achat d'équipements informatiques et sécurité : 167 700 euros.
- Étude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la salle Caron (complexe sportif) : 160 000 euros,
- Achat terrain centre ville porté par l'Etablissement Public Foncier : 125 000 euros,
- Aménagements espaces sportifs (rénovation City Stade Cité 30 et 34) : 80 000 euros,
- Travaux d'office rue Bodelot : 60 000 euros,
- Tour église : 40 000 euros,
- Équipements divers aux services techniques : 40 000 euros,
- Divers aménagements camping-pêche : 60 000 euros (aire de camping car, changement menuiseries buvette),

TRESORERIE :

La trésorerie correspond à l'ensemble des sommes d'argent immédiatement disponibles sur les comptes de la Commune. Elle constitue un indicateur essentiel de la capacité de la Collectivité à faire face à ses dépenses courantes et à honorer ses engagements financiers sans difficulté.

Au cours des dernières années, la trésorerie de la Commune s'est nettement améliorée. En effet, le solde moyen constat sur le compte communal s'élève à environ 2 000 000 euros.

Toutefois, en 2024, la Commune a mobilisé une part importante de ses fonds propres afin de financer les travaux de réhabilitation de la salle Carton. À ce titre, un montant de 2 100 000 euros a été réglé directement par la Commune, représentant environ 60 % du coût total des travaux prévus. Cet effort financier significatif a eu un impact direct sur la trésorerie disponible.

Une vigilance particulière devra être portée à la trésorerie en 2026. En effet, à la fin de l'année 2025, celle-ci s'élevait à environ 500 000 euros, un niveau plus contraint au regard des échéances financières à venir. L'année 2026 sera notamment marquée par d'importants paiements liés aux travaux d'investissement de la salle des fêtes Carton ainsi qu'aux travaux d'isolation extérieure du groupe scolaire Copernic, ce qui nécessitera un suivi attentif et rigoureux de la trésorerie communale.

Par ailleurs, il est rappelé que la Commune ne dispose plus de ligne de trésorerie active depuis 2017. Néanmoins, cette ligne de trésorerie pourrait être réactivée à tout moment par simple délibération du Conseil municipal si la situation l'exigeait.

Cet outil financier permet de faire face à des décalages temporaires entre les encaissements de recettes et les décaissements de dépenses.

Plan Pluriannuel d'Investissement

Malgré la poursuite de mesures budgétaires contraignantes et dans l'incertitude, une fois de plus, d'avoir un cadre posé par une PLF votée avant la fin de l'année 2025, la Ville entend poursuivre le plan d'actions voulu, à savoir : l'exécution du plan pluriannuel d'investissement indispensable au maintien de la qualité de nos services publics, de la qualité de vie de nos habitants, mais aussi à l'investissement local.

Pour cela, la Ville peut s'appuyer sur une situation financière saine et robuste, l'épargne brute moyenne est de 850 000 euros et l'endettement est maîtrisé.

La poursuite de la réduction de nos marges de manœuvre dans un contexte totalement flou, nous oblige à redoubler de prudence dans la construction de notre budget 2026 afin de préserver notre capacité à agir en matière d'investissements.

Le financement des investissements sera réalisé via un autofinancement (épargne générée par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnements, taxes locales d'équipements, FCTVA...).

En 2020, le remboursement de l'annuité de la dette a fortement diminué offrant une marge de manœuvre d'environ 450 000 euros. Cette somme sert en partie à l'autofinancement de la Commune.

Les projets éligibles feront l'objet d'une demande de subvention. Nos partenaires sont les suivants :

- Etat,
- Agglomération,
- Département,
- Région,
- Fédération Départementale de l'Énergie du 62 : FDE 62,
- CAF,
- ...

Certains projets pourront faire l'objet d'un recours à l'emprunt. Il convient de compléter le financement des grands projets de la ville ;

Les emprunts financeront des projets structurants de la Commune et ce financement doit être partagé par les générations futures qui en seront bénéficiaires. La dette de la Commune doit être proportionnée et ne pas mettre en péril ses marges de manœuvre en fonctionnement et son autofinancement comme ce fut le cas sur une période longue de 2004 à 2019.

SYNTHESE DES GRANDES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2026

en terme de recettes

- stabilité des taux d'imposition
- maintien des tarifs
- vente du patrimoine en optimisant les terrains et bâtiments non utilisés
- favoriser l'émergence de projet de lotissements pour de l'accession à la propriété et donc augmenter les bases

en terme de dépenses

- maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes (téléphonie, abonnement, affranchissement...)
- dépenses supplémentaires afin de se mettre en conformité avec la réglementation
- stabilité des dépenses d'entretiens et réparations des bâtiments, aires de jeux, trottoirs et voiries
- stabilité des dépenses d'entretiens de voiries
- mise en place des actions politique ville
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme municipal,
- réduction de 5 à 10% de certaines dépenses
- augmentation des frais de personnel en raison des contraintes réglementaires
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services

en terme d'épargne

- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager plus d'épargne

Budgets Annexes

Suite aux dernières écritures de régularisation effectuées sur l'exercice 2025, les budgets annexes ZA Plouviez et ZA Clarence sont désormais clôturés.

Budget annexe Zone d'Activités Avenue Paul Plouviez :

La section investissement reste déficitaire. Malgré un excédent dégagé en 2025, celui-ci ne permet pas de compenser entièrement le déficit reporté de 2024. Le solde de clôture demeure négatif (- 101 836,15 euros).

À l'inverse, la section fonctionnement présente un excédent très important en 2025, qui efface largement le déficit antérieur et dégage un solde positif conséquent en clôture (+ 198 283,31 euros).

Globalement, l'excédent de l'exercice 2025 permet de résorber le déficit global de 2024 et d'aboutir à un résultat de clôture positif (+ 96 447,16 euros).

Budget annexe Zone d'Activités de La Clarence :

La section investissement demeure déficitaire. Les opérations de l'exercice 2025 génèrent un déficit, qui s'ajoute au déficit reporté de 2024. Le solde de clôture reste ainsi négatif (-59 280,09 euros).

La section fonctionnement présente un excédent en 2025, permettant de résorber le déficit reporté de l'exercice précédent et de dégager un solde de clôture positif (+ 26 281,15 euros).

Toutefois, l'excédent du fonctionnement ne suffit pas à compenser le déficit de l'investissement. En conséquence, le résultat global consolidé demeure déficitaire en clôture 2025 (- 32 998,94 euros).

En conclusion, le résultat définitif global qui sera repris au budget principal en 2026, conformément aux règles budgétaires en vigueur, est excédentaire à 63 448,22 euros.